

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – DIDAM - Exposition « Sans Titre 2 » - Convention de partenariat avec l'association Arcad.

Dans le cadre de la saison d'expositions 2016 qu'elle organise au DIDAM, la Ville souhaite, outre développer des partenariats importants avec des institutions nationales et internationales, poursuivre la collaboration avec des collectifs d'artistes locaux qui témoignent de la vitalité artistique de ce territoire.

Dans cet esprit, elle accueillera, du 4 au 22 mai, la deuxième édition de l'exposition « Sans Titre », organisée par l'association Arcad, structure référente pour les arts visuels dans le département, qui accompagne depuis de nombreuses années les artistes plasticiens professionnels.

Cette exposition au DIDAM s'inscrit par ailleurs dans le « Mai des arts » impulsé par la commune pour mettre en valeur l'ensemble des manifestations qui se déclinent tout au long du mois de mai sur différents quartiers de la ville et favorisent ainsi la découverte

des artistes et de leurs œuvres par le plus large public (5 au 8 mai : Festival des artisans d'art créateurs au cloître de la cathédrale organisé par le Gaapa ; 14 au 16 mai : L'Art au cloître par la Galerie des Corsaires ; 20 au 22 mai : Parcours d'artistes ; 21 mai : Nuit des musées).

L'exposition « Sans Titre 2 », sous-titrée « Sous[-]Tension », propose un regard croisé entre les œuvres de huit artistes contemporains autour de la notion de guerre et paix, pour faire écho à l'exposition Traité de Paix de Donostia – San-Sebastian 2016. Les huit plasticiens retenus par le collectif Arcad travaillent en Aquitaine. Leur approche témoigne d'une vraie réflexion sur la création et d'une réelle maîtrise des médiums abordés : installation, céramique, production protéiforme, dessin, gravure, photographie. L'espace scénographié par le commissariat d'exposition invite le visiteur à une déambulation entre les œuvres, un parcours à appréhender dans sa globalité et ses subtilités. Une boutique gérée par l'association permet au public de faire l'acquisition d'une création originale à prix accessible.

Sa présentation est accompagnée d'un programme de médiation coordonné par l'association et les artistes exposants (visites commentées, rencontres avec les artistes, nocturne, spectacle...), en particulier lors du rendez-vous annuel du Parcours d'artistes.

La coordination artistique de l'exposition est assurée par l'association Arcad. La coordination technique est gérée par la Ville de Bayonne qui met l'espace du DIDAM à disposition ainsi que des moyens d'accompagnement en termes de montage, de communication, de vernissage et de surveillance.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat nécessaire avec l'association Arcad.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.